

Réf : GD.JB.SD.2023_102
Service urbanisme et foncier
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES / Aude VIELLE
Tél. : **05 61 10 42 69**

MONSIEUR ANDRÉ MANDEMENT
MAIRE DE MURET
27, RUE DE CASTELVIELH
BP 60207

31 605 MURET CEDEX

Toulouse, le 27 mars 2023

Siège social

32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 Toulouse Cedex 3
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Antennes

Château de Capdeville
140 allée du château
31620 Fronton
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

3 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 Muret Cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot
31800 St-Gaudens
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la construction d'une nouvelle école sur le hameau d'Ox, commune de Muret

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 3 mars 2023, vous nous avez transmis le dossier concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, pour la construction d'une nouvelle école sur le hameau d'Ox.

Ce dossier prévoit l'ouverture partielle de la zone AU0 située au nord de l'école existante. La surface dédiée est de 1,17 ha pour un projet d'une emprise de 11 238 m². Les terres impactées ne sont plus déclarées à la PAC depuis plus d'une dizaine d'année toutefois elles constituent un potentiel cultivable certain. Elles ont pendant un temps servi de terrain de sport et restent fauchées périodiquement. L'école actuelle date des années 50, elle a ensuite été étendue dans les années 70 puis dans les années 2000.

L'article L 153-31 du code de l'urbanisme prévoit une révision générale du PLU dans le cas où une zone à urbaniser différée n'a pas été ouverte dans les 6 ans suivants sa définition. En l'état, cette zone est donc à considérer comme agricole.

La procédure de mise en compatibilité permet de justifier la mobilisation et l'artificialisation de ce secteur en s'appuyant sur la création d'un équipement structurant relevant de l'intérêt général.

Toutefois, le décalage de la zone AUp vis-à-vis de l'existant nous interroge. Le projet s'insère dans une opération plus vaste dont la viabilité est incertaine et ne fait l'objet d'aucune justification dans le cadre de la présente procédure. Nous demandons que le projet scolaire soit aménagé dans la continuité immédiate de l'école existante en favorisant le renouvellement urbain.

Par ailleurs, l'emprise projetée est deux fois et demi plus grande, nous demandons que les besoins en foncier soient mieux justifiés (le projet intégrant un city stade, une salle d'activité ALAE et un espace de restauration) et qu'un projet plus compact soit privilégié. Les unités sont définies de plain-pied, nous serions favorables à une alternative.

En conséquence, nous formulons **un avis défavorable** au projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Muret, pour la construction d'une nouvelle école sur le hameau d'Ox. Notre avis favorable est conditionné à la prise en compte des remarques ci-dessus et notamment une réduction de la consommation foncière et une optimisation du projet d'aménagement.

Nous vous précisons que nous souhaitons être informés des suites données au présent avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes meilleures salutations.

Guillaume DARROUY,
Vice-Président

Guillaume DARROUY

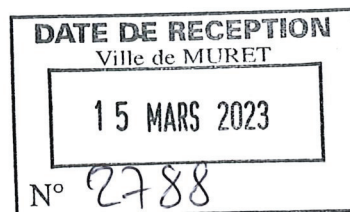
Toulouse le 03 mars 2023

0205T
C. S. H. Z. B. A.

PDU

Mairie d'Ox
Monsieur le Maire
27 rue de Castelvielh
31605 MURET CEDEX

Direction des Affaires Economiques
Horaires : 8h-12h30/13h-17h
Dossier suivi par Guy DAIMÉ
Chef de projet Politiques Territoriales
Mail : gdaime@cm-toulouse.fr
Tél. : 05.61.10.47.11



Nos réf. : LA/GD/SDE/NS0323 017

Objet : construction d'une nouvelle école sur le hameau d'Ox

Monsieur le Maire,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne a été destinataire de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Muret.

Notre établissement n'émet aucune réserve ou remarque sur votre projet de construction d'une nouvelle école sur le hameau d'Ox.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Président
Lucien AMOROS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION OCCITANIE

59 ter chemin Verdale 31240 Saint-Jean · +33 5 62 22 94 22 · crma@crma-occitanie.fr · www.artisanat-occitanie.fr
SIREN 130 027 931

CMA HAUTE-GARONNE

18 bis boulevard Lascrosses - BP 91030 · 31010 Toulouse Cedex 6 · +33 5 61 10 47 47 · contact@cm-toulouse.fr · www.cm-toulouse.fr · www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr
SIRET 130 027 931 00133 - NDA 76311030031
Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020

Durrieu Philippe

De: DOUCET Christophe <christophe.doucet@tisseo.fr>
Envoyé: mercredi 15 mars 2023 17:42
À: Durrieu Philippe
Cc: AYFFRE Nelly; ANDRIEU Sabrina
Objet: Muret - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - avis de Tisséo Collectivités

Bonjour Philippe,

Ci-dessous l'avis de Tisséo Collectivités :

1/ Sur la mise en compatibilité du PLU en elle-même, Tisséo Collectivités ne formule pas de remarque.

2/ Sur le projet, Tisséo Collectivités note le positionnement d'un arrêt permettant une desserte en transport de l'établissement scolaire. Cela appelle les observations suivantes :

- Le hameau d'Ox est desservi par la ligne 313 du réseau TISSEO. Elle relie Le Fauga à la Gare de Muret et circule du lundi au vendredi, avec des passages toutes les 30mn environ mais uniquement en heure de pointe + 2 A/R midi. Elle assure essentiellement des déplacements pendulaires pour l'accès aux collèges/lycées ou à l'emploi.
- Il n'est pas prévu d'augmenter l'offre de cette ligne et que ce type d'offre n'est généralement pas adapté pour les besoins de déplacement de ce type de générateur (école primaire/maternelle).
- Malgré tout, il est envisageable de regarder comment desservir l'OAP, au-delà de l'école. Sur ce sujet, les porteurs du projet évoquent, pages 40 et 45 du dossier, l'idée de déplacer l'arrêt existant - Eglise d'Ox. Au regard de sa position centrale, au cœur du hameau, le déplacement de l'arrêt Eglise Ox n'est pas envisageable mais il est pleinement possible d'étudier la création d'un nouvel arrêt sur la rue du Languedoc, au droit du projet.
- Au regard des normes d'accessibilité aux arrêts et des modalités d'exploitation du réseau urbain, la création d'un arrêt signifie l'aménagement de 2 quais, dans un environnement qui ne s'y prête pas vraiment à ce jour : absence de trottoir sur un côté, présence d'une bande cyclable et absence de bordure haute de l'autre.
- Cela nécessite également la création d'une traversée piétonne sécurisée (il en existe une actuellement mais elle est sur le plateau ralentisseur).
- Les aménagements devront respecter la charte d'aménagement bus élaboré par Tisséo (quais de part et d'autre de la traversée existante, aux normes avec des bordures hautes et des longueur et profondeur telles que décrites dans notre cahier des aménagements).
- Ces aménagements, s'ils sont décidés, seront à prendre en charge (étude/financement/réalisation) par les porteurs d'opération dans le cadre du projet.
- Sans ce projet, les usagers devront continués à se reporter sur l'arrêt existant (situé à 400 mètres).

En copie Nelly Ayffre et Sabrina Andrieu qui géreront la suite du dossier de consultation.

Merci de les informer du calendrier de la procédure de consultation, notamment en ce qui concerne la réunion d'examen conjoint, la décision retenue et bien entendu, sur un horizon un peu plus lointain, les travaux.

Cordialement.



Christophe DOUCET
Directeur
Planification et Éco-Mobilités

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 67 77 80 78 - Mob. 06 87 32 47 76
tisseo-collectivites.fr

Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'Agglomération Toulousaine



De : Durrieu Philippe <philippe.durrieu@mairie-muret.fr>

Envoyé : vendredi 3 mars 2023 09:58

Cc : Viguier Daniel <Daniel.Viguier@mairie-muret.fr>; Melou Sandrine <Sandrine.Melou@mairie-muret.fr>; Palau Marie-Ange <Marie-Ange.Palau@mairie-muret.fr>; ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr; vincent.vaira@haute-garonne.gouv.fr; clementine.mello@laregion.fr; catherine.teuleure@cd31.fr; smeat@scot-toulouse.org; accueil@toulouse.cci.fr; urbanisme@haute-garonne.chambagri.fr; nsiroit@cm-toulouse.fr; DOUCET Christophe <christophe.doucet@tisseo.fr>; Accueil ECourrier <accueil@agglo-muretain.fr>; mairie@saintclarderiviere.fr; contact@mairie-roques.fr; contact@mairie-saubens.com; accueil.mairie@mairieaunes.fr; mairie.accueil@labastidette.fr; mairie.accueil@lomasquere.fr; infos@mairie-seysses.fr; secretaria_mairie_lefauga@orange.fr; mairie.sthilaire31@wanadoo.fr; accueil@mairie-lherm.fr; Garaud Jean Claude <mairie.villate@wanadoo.fr>; johan.lavielle@haute-garonne.gouv.fr; contact@beaumont-sur-leze.net; contact@cd31.fr; valerie.pinard-cartier@scot-toulouse.org; aménagement@toulouse.cci.fr; jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr; dricou@cm-toulouse.fr

Objet : Muret - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Cet email provient d'une messagerie externe. Soyez vigilant avant de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe. En cas de doute contacter le support informatique.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école sur le hameau d'Ox sur le territoire de la Commune de Muret, nous vous joignons ici la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Muret.

Vous pouvez télécharger le dossier en cliquant sur le lien : grosfi.ch/MzYCnuNPyrA

Je vous remercie de nous faire part de votre avis dans le délai d'un mois à compter de la date de saisine. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considèrerons votre avis comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe DURRIEU
Direction des Services Techniques
Conducteur d'opérations patrimoine bâti et aménagement urbain

Mairie de MURET

07 64 44 31 08

05 61 51 95 86

Déclaration de projet



Frederic SIGAL <f.sigal@toulouse.cci.fr>

Hier, 15:50

Durrieu Philippe ▾

🔄 Répondre à tous | ▼

Boîte de réception

Vous avez transféré ce message le 17/04/2023 15:55.

Bonjour,

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler au sujet du dossier de déclaration de projet de construction d'une nouvelle école sur le hameau d'Ox sur le territoire de la Commune de Muret.

Cordialement,



Frédéric Sigal

Service Etude et Aménagement du Territoire
CCI de Toulouse

2, rue d'Alsace-Lorraine - BP 10202
31002 Toulouse cedex 6
Tél : 05 61 33 65 21
Fax : 05 61 33 66 43

www.toulouse.cci.fr



Re: TR: Muret - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU



Frederic Pasian <frederic.pasian@mairie-lherm.fr>

jeu. 09/03, 01:33

Durrieu Philippe; Urbanisme <urbanisme@mairie-lherm.fr>; BOYE mairie <brigitte.boyé@mairie-lherm.fr>; Direction <direc@lherm.fr>

Répondre à tous | 

Boîte de réception

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de MURET afin d'envisager la construction d'un groupe scolaire à Ox.

Ce projet n'appelle pas de remarque de la part de la commune de LHERM qui émet donc un avis favorable à ce projet.

Bien à vous,

Frédéric Pasian

Maire de LHERM

Vice-Président de la Communauté de Communes Coeur de Garonne

2 avenue de Gascogne

31600 LHERM

Tél. 05 61 56 07 25

Tél. 06 09 70 92 29

De : Accueil <accueil@mairie-lherm.fr>

A : Urbanisme <urbanisme@mairie-lherm.fr>, BOYE mairie <brigitte.boyé@mairie-lherm.fr>, PASIAN mairie <frederic.pasian@mairie-lherm.fr>

Envoyé : 03/03/2023 10:13

Objet : TR: Muret - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

De : Durrieu Philippe <philippe.durrieu@mairie-muret.fr>

Envoyé : vendredi 3 mars 2023 09:58

Cc : Viguier Daniel <daniel.viguier@mairie-muret.fr>; Melou Sandrine <sandrine.melou@mairie-muret.fr>; Palau Marie-Ange <marie-ange.palau@mairie-muret.fr>; ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr; vincent.vaira@haute-garonne.gouv.fr; clementine.mello@laregion.fr; catherine.teuleure@cd31.fr; smeat@scot-toulouse.org; accueil@toulouse.cci.fr; urbanisme@haute-garonne.chambagri.fr; nsiroit@cm-toulouse.fr; christophe.doucet@tisseo.fr; Accueil ECourrier <accueil@agglo-muretain.fr>; mairie@saintclarderiviere.fr; contact@mairie-roques.fr; contact@mairie-saubens.com; accueil.mairie@mairieaunes.fr; mairie.accueil@labastidette.fr; mairie.accueil@lamasquere.fr; infos@mairie-seysses.fr; secretaria_mairie_lefauca@orange.fr; mairie.sthilaire31@wanadoo.fr; accueil@mairie-lherm.fr; Garaud Jean Claude <mairie.villate@wanadoo.fr>; johan.lavielle@haute-garonne.gouv.fr; contact@beaumont-sur-leze.net; contact@cd31.fr; valerie.pinard-cartier@scot-toulouse.org; amenagement@toulouse.cci.fr; jacqueline.bessettes@haute-garonne.chambagri.fr; dricou@cm-toulouse.fr

Objet : Muret - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école sur le hameau d'Ox sur le territoire de la Commune de Muret, nous vous joignons ici la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Muret.

Vous pouvez télécharger le dossier en cliquant sur le lien : grosfi.ch/MzYCnuNPyrA

Je vous remercie de nous faire part de votre avis dans le délai d'un mois à compter de la date de saisine. Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe DURRIEU

Direction des Services Techniques

Conducteur d'opérations patrimoine bâti et aménagement urbain

Mairie de MURET

07 64 44 31 08

05 61 51 95 86



PDU

DST
CURBA



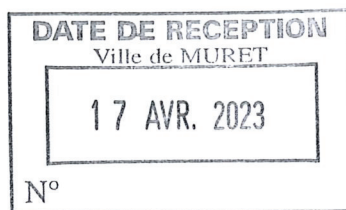
DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT ET DE
L'APPUI AUX TERRITOIRES

Toulouse, le 13 AVR. 2023

Monsieur André MANDEMENT
Maire de MURET
Hôtel de ville de MURET
27 Rue Castelvialh
31600 MURET

Dossier suivi par :
Virginie PECO
Tél. : 05 34 33 48 71
Fax : 05 34 33 43 90
DDAT / VP /

h



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de mise en compatibilité du P.L.U. de votre commune.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle, de ma part, l'observation suivante concernant des orientations d'aménagement :

▪ Zone AU0 « Hameau d'Ox »

Le Secteur Routier de Muret précise que la zone est située en agglomération. Les principales voies de la zone d'étude sont la Route de Gascogne, RD 15, et la Rue du Languedoc, RD 15A. Un giratoire est prévu sur la RD 15 permettant la sécurité de l'accès.

Le Secteur Routier de Muret émet un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien VINCINI
Président

COPIE :

- Mme Sophie TOUZET et M. Jérôme BOUTELOUP
Conseillers Départementaux du canton de MURET